



Problème de dates avec mon employeur - contrat d'apprentissage

Par **Zedka**, le **26/06/2013** à **16:11**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat d'apprentissage. Début avril et suite à divers débats avec mon employeur, je décide de lui annoncer mon départ de l'entreprise à la fin de l'année scolaire 2013 qui devait s'établir le 15 Juillet. Fin mai, après explication, je décide de rester et il est consentant.

Le problème concerne les vacances. Pendant la période où je ne pensais pas rester dans l'entreprise, ma belle-mère a réservé des vacances pour le 22 Juillet. Lorsque la décision de conserver mon poste dans l'entreprise est venue, je pensais que mon employeur allait me parler des vacances. Le temps passe, et je décide de lui en parler le 12 juin. J'évoque mon désir de prendre mes congés payés à partir du 22 juillet, et lui me dit qu'elle préférerait que je les prenne lors de son départ le 3 Août. A ce moment-là nous ne connaissions pas le nombre de jours de congés qu'il m'était autorisé et il conclut par reporter la discussion après consultation auprès de l'expert-comptable.

Celui-ci était en vacances la semaine qui suivit. Le lundi 24 juin la secrétaire m'informe qu'il m'a accordé 22 jours de congés. J'ai attendu que mon employeur vienne m'en parler mais il ne l'a pas fait. Le mardi 25 juin au soir j'aborde le sujet, et lui explique donc que les réservations (établies pendant la période de rupture de contrat) sont pour le 22 juillet, et donc que je prends mes congés dans l'incapacité de faire autrement. Après un long discours il finit par accepter.

Le soir je reçois un message comme quoi il revient sur sa décision. Je l'appelle pour plus

d'informations et il m'accuse de mensonges et m'impose mes congés à partir du 3 août.

Je décide de me renseigner à propos des conventions en entreprise sur internet et je découvre un paragraphe :

"... le non-respect de l'obligation d'information et du délai de prévenance peut entraîner le versement des dommages et intérêts au bénéfice du salarié de même en cas de départ en congés salarié sans autorisation aucune sanction ne sera possible à son encontre si l'employeur n'a pas au préalable respecter le dispositif légal. Enfin on peut supposer que si l'employeur ne veille pas à la prise des 4 semaines de congés et que le salarié a un accident il pourra invoquer son état de fatigue liée à l'absence de prise de congés et être indemnisé à ce titre." La période des prises de congés légal est du 1er mai au 1er octobre, et l'employeur se doit d'informer ses salariés 2 mois avant cette date. Je n'ai jamais vue une affiche ou un planning prévoyant l'organisation des vacances et mon patron n'avait jamais abordé le sujet avec moi de toute l'année. Il m'a prévenu un mois à l'avance mais si je n'avais pas abordé le sujet lui ne l'aurait pas fais...

Il y a-t-il une solution ? Puis je faire valoir mes droits pour parvenir à avoir mes congés payés à partir du 22 juillet ou une solution pour ne pas perdre l'argent que j'ai investit dans mes vacances ?

Je tiens à préciser que j'ai mal agit : j'aurais du lui parler de ces vacances réservés lorsque j'ai pris la décision de rester dans l'entreprise..

En tous cas merci d'avance pour une éventuelle réponse..

Par **pepelle2**, le **28/06/2013** à **19:28**

Bonjour

Votre employeur n'a pas respecté le délai de deux mois pour donner les dates de prise de congé. Par contre vous êtes bien prévenue un mois avant.

Vous voulez lui imposer vos dates, vous n'en avez pas le droit

Donc torts partagés

Si vous partez sans son accord le 22 juillet, il peut au pire demander la résiliation judiciaire de votre contrat d'apprentissage pour faute grave Pas sûr qu'il gagne ...

Bref, le mieux serait que vous arriviez à vous mettre d'accord, mais bon, je sais, il s'agit sûrement d'un voeu pieux.

Par **Zedka**, le **28/06/2013** à **22:45**

Merci beaucoup !

Par **pat76**, le **03/07/2013** à **16:15**

Bonjour

Vous êtes en apprentissage mais vous êtes mineur ou majeur?

Par **Zedka**, le **05/07/2013** à **00:39**

Bonjour pat76,
Je suis majeur